

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN

Agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2013

Parc d'activités du Ténénio 6 allée François-Joseph Broussais C.S. 92409 - 56010 VANNES CEDEX

Téléphone: 02 97 62 11 20

E-mail: contact56@chasseurdefrance.com

Site: www.chasserenbretagne.fr

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne C.S. 21101 35711 RENNES CEDEX

Vannes, le 10 septembre 2024

**Objet**: Trail relais des chapelles le 26/10/2024 sur la réserve naturelle régionale des étangs du Loc'h – Guidel

Monsieur le Président,

L'Association diocésaine de Vannes organise un trail qui relie 15 chapelles de la commune de Cléguer à celle de Ploemeur. Le tracé fait en partie le tour de la réserve naturelle régionale des étangs du Loc'h à Guidel et parfois pénètre dans le périmètre classé. Ce trail aura lieu le 26 octobre 2024.

A la lecture du document de présentation de cette manifestation, dont le gestionnaire a été destinataire, et suite à une visite de terrain le 27 juin dernier avec M. VEILLE Jean-Luc (référent biodiversité de l'association organisatrice), le gestionnaire de la réserve naturelle régionale des étangs du Loc'h émet un avis favorable à cette manifestation avec néanmoins les recommandations suivantes :

- Une recommandation générale sur le respect de l'intégrité des milieux naturels traversés et le non dérangement des espèces,
- Une intervention du gestionnaire auprès du comité d'organisation pour présenter la réserve et ses enjeux,
- Aucun point de ravitaillement ne doit être mis en place sur la réserve naturelle, ni aucune sonorisation,
- Aucun drone ne doit survoler la réserve naturelle,
- Les concurrents doivent rester sur les chemins balisés pour la course et ne pas en sortir,
- Aucun déchet ne doit être jeté. Les emballages et détritus doivent être déposés dans les poubelles prévues aux points de ravitaillement.

De plus, le gestionnaire s'attachera à qualifier visuellement (photos avant/après) l'impact que peut avoir une telle manifestation sur l'état du sentier qu'emprunteront les coureurs. En effet, cette course intervient 27 jours après la rando VTT et marche « Entre terre et mer » sur une même portion du sentier de la réserve. Des éventuels effets cumulés (dégradation importante du terrain en cas de mauvaise conditions météorologiques) pourraient être observés. Des prises de vue photographiques permettront de mesurer factuellement les dégradations ; cela permettra également d'évaluer le temps dont a besoin le milieu pour se restaurer.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Rous ~

Maurice JOUBAUD